VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

<u>Objet</u>: JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement rocade Georges Pompidou du 21 au 22 mai 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise INEO pour le compte de ENEDIS en date du 16 mai 2024 afin de réaliser des travaux de déroulage de câble la nuit du 21 au 22 mai 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> – <u>Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement :</u>

Du 21 mai 2024, 21 h 00 au 22 mai 2024, 4 h 00, la chaussée sera réduite et la circulation sera réglementée par alternat manuel à hauteur des travaux et le stationnement y sera strictement interdit :

- Rocade Georges Pompidou : à hauteur du chantier compris entre le rond-point de la Gare et la rue de l'Industrie.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire

1 ex. Police Municipale

1 ex. Police

1 ex. DMO

1 ex. Pompiers

1 ex. INEO

1 ex. Pôle Citoyenneté

PONTARLIER, le 17 mais 2024

Pour le Maire et par délégation

Le Conseiller Municipal à la Citoyenneté

Romuald VIVOT